Fiche d'identité du site Natura 2000

« Pays de Bray, cuestas nord et sud »

(site n°FR2300133)

PRÉAMBULE

La biodiversité est la diversité de la vie sous toutes ses formes. Cette diversité constitue le socle de tout type d'activité. Il est prouvé que cette biodiversité est actuellement en danger et il est donc essentiel d'agir pour qu'elle soit préservée. L'engagement de la France sur le sujet se traduit, entre autres, par la mise en place du réseau Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites ayant pour objet la préservation de la biodiversité, via la protection d'un ensemble d'habitats et d'espèces « d'intérêt communautaire ».

Sur chacun des sites, plusieurs démarches sont entreprises :

- Un plan de gestion, appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB) est établi en concertation avec les acteurs locaux, et validé par un Comité de Pilotage (COPIL). Ce DOCOB est ensuite mis en œuvre par une structure animatrice, désignée par le COPIL. Cette mise en œuvre se base en grande partie sur le contractuel : il s'agit de promouvoir et de mettre en œuvre des bonnes pratiques de gestion sur le site.

- Un régime d'évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000 s'applique plus particulièrement en site Natura 2000 : l'objectif est de s'assurer que tout nouveau projet ne porte pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Si l'étude d'incidences Natura 2000 conclut à des effets significatifs sur leur conservation, le porteur de projet devra prendre des mesures afin de supprimer ou réduire les impacts négatifs du projet.

En Haute-Normandie se trouvent 34 sites Natura 2000 répartis dans l'ensemble du territoire. La cartographie du réseau est disponible en annexe 1. Elle est accessible sur internet dans l'outil C@rmen du ministère en charge de l'écologie :

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/17/sitesNatura2000DirectiveHabitats.map

(+ cochez « sites Natura 2000 Directive Oiseaux »)

LOCALISATION

Région, Département : Haute-Normandie, Seine-Maritime (76)
Superficie : 985 ha
Nombre de communes : 43 (liste en annexe 2)
Altitude maximale : 226 mètres
Région biogéographique : Atlantique

% du site en SAU : 17,5 %
% du site en forêt : 54 %
% du site en milieu naturel hors forêt hors SAU : 26,8 %

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Structure animatrice post-DOCOB : Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie
Date d'achèvement : 06/2008
Date de mise à jour : /
Arrêté d'approbation du DOCOB : 15/04/2009
Arrêté ministériel de désignation en ZSC : pas d'arrêté

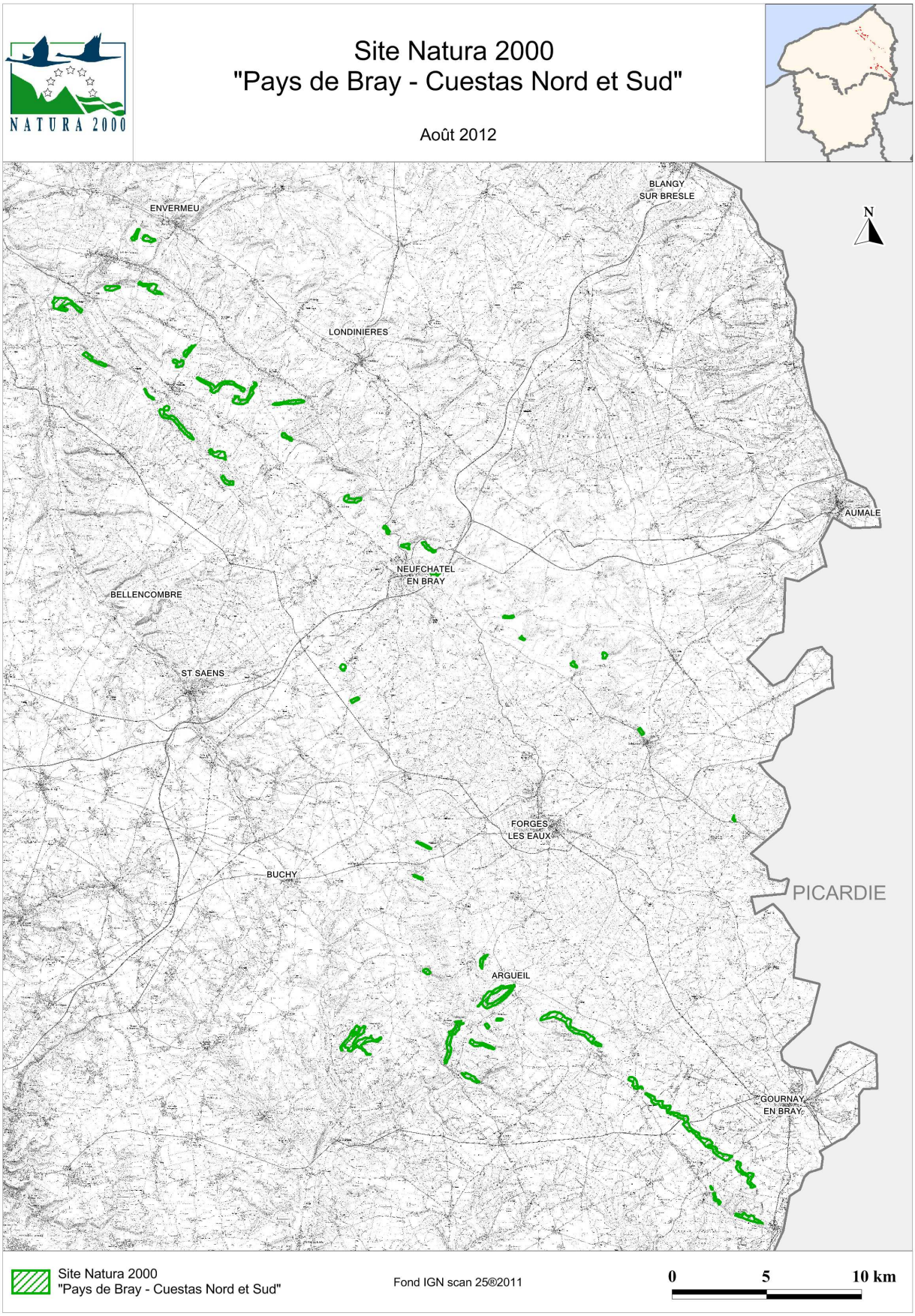
NATURA 2000
Site Natura 2000
"Pays de Bray - Cuestas Nord et Sud"
Août 2012
N
ENVERMEU
BLANGY SUR BRESLE
LONDINIERES
AUMALE
NEUFCHATEL EN BRAY
BELLENCOMBRE
ST SAENS
FORGES LES EAUX
BUCHY
PICARDIE
ARGUEIL
GOURNAY EN BRAY
Site Natura 2000
"Pays de Bray - Cuestas Nord et Sud"
Fond IGN scan 25©2011
0
5
10 km

PRÉSENTATION DU SITE

Le site Natura 2000 du « Pays de Bray, cuestas nord et sud », situé dans le département de la Seine-Maritime, a été désigné au titre de la directive Habitats.

Il occupe une surface de 985 hectares morcelée en de nombreux secteurs répartis le long de la vallée de la Béthune, entre Envermeu et Neuf-Maché. Au total, 43 communes sont concernées par ce périmètre.

L'exposition, l'hygrométrie, la pédologie ainsi que l'utilisation de l'espace par l'homme, ont généré une diversité de milieux remarquables sur les cuestas du Pays de Bray :

- Les pelouses sèches calcicoles. Ces pelouses sont généralement installées dans des conditions écologiques relativement sèches. Toutefois, sur le site des cuestas du Pays de Bray, il existe une pluviométrie et une hygrométrie accentuées qui atténuent fortement la xéricité des substrats crayeux. Les pelouses les plus mésophiles se trouvent au nord du site et se déclinent en variantes de plus en plus sèches vers le sud de la vallée de la Béthune.
- Les pelouses piquetées de Genévriers (*Juniperus communis*). Certains coteaux du Pays de Bray présentent des formations de pelouses imbriquées avec des landes à Genévriers. Ces faciès témoignent la plupart du temps d'une activité pastorale ancienne.
- Les milieux forestiers sont en grande majorité composés de Hêtraies-chênaies d'intérêt communautaire (H9130). Quelques forêts de ravin (H9180) occupent également le site. Ces formations peu répandues et seulement présentes sur de petites surfaces possèdent une grande diversité biologique.

De nombreuses espèces d'intérêt patrimonial sont présentes sur ces coteaux. Parmi celles-ci figurent la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), la Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*), la Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*)… et le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), papillon protégé au niveau national, listé à l'annexe II de la directive Habitats.

Sigy-en-Bray

HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site

Type de milieu	Code Natura 2000	Habitat naturel	Surface / Linéaire / Stations
Milieux forestiers	H9130	Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*	461,37
	H9180*	Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion*	2,10
Milieux herbacés	H6210(*)	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*site d'Orchidées remarquables)	308
	H6210xH5130	Pelouses piquetées à *Juniperus communis*	5,55

** habitat prioritaire*

Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site

Type d'espèce	Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Intérêt du site
Insectes	E1065	*Euphydryas aurinia*	Damier de la Succise	Fort
	E1083	*Lucanus cervus*	Lucane cerf-volant	Faible
	E1078*	*Euplagia quadripunctaria*	Ecaille chinée	Faible

** espèce prioritaire*

Damier de la Succise

Lucane cerf-volant

PRINCIPALES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

La sylviculture

A l'intérieur du périmètre du site, les forêts sont principalement situées sur les pentes des coteaux et très localement en zone de plateau.

Les boisements présents sur le site sont, pour leur quasi-totalité, formés de peuplements feuillus hérités du taillis ou du taillis-sous-futaie. D'un point de vue sylvicole, l'accessibilité des parcelles forestières détermine bien souvent la valorisation de ces dernières :

- dans les secteurs de fortes pentes, la vocation de la plupart des peuplements est orientée vers la production de bois de chauffage.

- pour les parcelles forestières les moins pentues ainsi que sur certaines parcelles de pentes accessibles, des interventions sylvicoles sont réalisées pour valoriser les bois et produire du bois d'œuvre de qualité.

Activités cynégétiques

La chasse est pratiquée sur l'ensemble du site, aussi bien sur les pelouses que dans les secteurs de fortes pentes des massifs forestiers. A ce titre, des aménagements à but cynégétique tels que des miradors, cabanes ou agrainoirs peuvent être fréquemment rencontrés sur le terrain.

Activités agricoles

Les activités agricoles étaient autrefois très variées et largement répandues sur tout le site (élevage d'ovins et de bovins, viticulture, céréaliculture et arboriculture).

Une forte déprise agricole est aujourd'hui observée sur les coteaux du Pays de Bray en raison des contraintes liées à leur gestion (pente, faible rentabilité).

Les secteurs où la pente est la plus forte sont très souvent embroussaillés car non mécanisables et peu accessibles aux troupeaux.

A l'inverse, les zones où la pente est plus faible sont gérées de manière intensive (fertilisation excessive, surpâturage, utilisation de produits phytosanitaires) entraînant une évolution des milieux pelousaires d'intérêt communautaire vers des milieux prairiaux pauvres en espèces.

Tourisme

Le site est parcouru par deux chemins de grande randonnée (GR) :

- le GR du Pays de Bray,
- le GR du Pays de la Vallée de l'Andelle qui passe à l'ouest du site.

Activités sportives

Divers sports sont aujourd'hui pratiqués sur le site :

- La pratique du VTT est constatée sur les chemins de grande randonnée de même que sur les sentiers forestiers qui bordent souvent les pelouses. Il faut noter que les circuits proposés par les offices de tourisme passent à proximité des coteaux mais ne traversent que rarement ces derniers.
- Des pistes de motocross sont recensées à proximité du coteau du Bosquet, à Saint-Vaast-d'Equiqueville et du coteau de Demagnes, à Saint-Nicolas d'Aliermont.
- Les activités de vol libre tel que le parapente, sont pratiquées sous autorisation sur le coteau du Bois de Locus à Osmoy-Saint-Valery et sur la commune de Mesnil-Follemprise.

Les projets d'aménagement

- *Enjeux concernant les projets d'aménagement*

Sur le site des cuestas, la pression d'urbanisation est faible. Cependant des extensions de carrières de craie marneuse ou de zones bâties peuvent nuire à la qualité des pelouses à Orchidées déjà gagnées par ces aménagements.

- *L'entretien des bords de routes et des emprises de lignes électriques*

Le gyrobroyage et la pulvérisation d'herbicides le long des bermes et talus routiers affectent certains habitats d'intérêt communautaire (pelouses à Orchidées) ainsi que les espèces qui leur sont inféodées.

Des modes de gestion plus raisonnés sont progressivement mis en place, à l'instar de la Communauté de Communes de Neufchâtel-en-Bray qui gère ses talus par une fauche tardive.

- *Les décharges sauvages*

Sur les coteaux, la fréquentation est peu importante. Aux abords des pelouses, les carrières sont néanmoins utilisées comme des décharges (gravats, déchets verts, plastiques, etc.).

ENJEUX ET OBJECTIFS

Euphydryas aurinia est un Rhopalocère largement répandu en Europe et présent sur l'ensemble du territoire français. Il est cependant en fort déclin depuis une cinquantaine d'années, ce qui lui vaut d'être aujourd'hui protégé au niveau national.

En Haute-Normandie, on ne le trouve plus que dans deux aires géographiques où il fréquente les coteaux calcicoles : le Pays de Bray et la basse vallée de la Seine.

Consommant en priorité de la Succise des prés, la présence du papillon est intimement liée à la distribution de sa plante hôte. La généralisation de l'agriculture intensive et l'utilisation d'engrais azotés dans les prairies mésophiles ont entraîné une disparition progressive de cette plante en secteurs agricoles. Dans le même temps, suite à l'abandon des pratiques pastorales extensives menées sur les zones contraignantes (coteaux calcaires, zones humides), les derniers habitats favorables se sont retrouvés morcelés et isolés.

Les enjeux pour cette espèce sont donc de maintenir dans un bon état de conservation les pelouses rases à Succise des prés, de créer des corridors écologiques entre les métapopulations et de conserver une mosaïque d'habitats indispensable au cycle de développement de l'espèce.

Les objectifs Natura 2000 se traduisent par des objectifs par type de milieux ou type d'activités :

	Habitat / Secteur / Activité	Objectifs définis lors du DOCOB
Gestion du patrimoine naturel	Coteaux calcaires	- Favoriser la mise en place de pratiques de gestion extensives - Maintenir une mosaïque d'habitats tout en favorisant le développement de milieux ouverts - Maintenir les populations de Genévrier commun - Maintenir les populations de Damier de la Succise - Eliminer/limiter les espèces exotiques envahissantes - Poursuivre l'amélioration des connaissances par la réalisation de suivis et d'inventaires scientifiques
	Milieux boisés	- Maintenir les habitats forestiers dans un bon état de conservation - Mettre en place une gestion adaptée des habitats forestiers - Eliminer/limiter les espèces exotiques envahissantes
Activités économiques	Agriculture	- Favoriser le retour des éleveurs sur les pelouses - Valoriser le rôle de l'agriculture dans la gestion du patrimoine naturel
	Sylviculture	- Inciter les propriétaires forestiers à adhérer à un Document de Gestion Durable et à présenter des Garanties de Gestion Durable - Maintenir un couvert végétal assez dense dans les forêts de ravins - Utiliser des essences adaptées à l'habitat et à la station pour toute régénération artificielle. - Favoriser le maintien des essences du cortège de l'habitat présent - Eviter les coupes rases
	Urbanisation	- Inciter les élus à tenir compte des objectifs de développement durable et de la présence d'habitats/espèces d'intérêt communautaire lors de la définition des documents d'urbanisme - Prendre en considération la présence d'habitats/espèces communautaires lors de la réalisation de projet d'urbanisation
Activités de loisirs	Chasse	- Informer sur le rôle de la chasse dans la gestion des milieux naturels - Concilier les activités de gestion des milieux naturels (pâturage) et la pratique de la chasse - Eviter l'installation d'aménagements cynégétiques
	Randonnée et sports de plein air	- Canaliser les promeneurs sur les chemins de randonnée ou de découverte existants - Eviter la fréquentation des pelouses par les VTT et motocross. - Eviter la création de nouveaux sentiers de randonnée, en particulier sur les zones sensibles

Osmoy-St-Valery

Type de milieu / espèce	Principales actions favorables à la préservation, voire la restauration des milieux et espèces	Principales actions défavorables, voire incompatibles avec la préservation des milieu et espèces
Milieux forestiers	- Maintien/restauration du cortège d'essences de l'habitat et utilisation des essences adaptées à l'habitat et à la station pour toute régénération artificielle - Maintien/restauration de la strate arbustive - Gestion dynamique des habitats (futaie régulière ou irrégulière). - Maintien d'une partie d'arbres âgés et de bois morts <u>Actions spécifiques aux hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois</u> : - Coupes d'éclaircies raisonnées à des intervalles de temps adaptés - Mise en place de layons d'exploitation - Limitation du passage d'engins lourds sur les sols ressuyés <u>Actions spécifiques aux hêtraies-chênaies à Lauréole</u> : - Coupes d'éclaircies relativement fortes sur de petites surfaces et à des intervalles de temps adaptés <u>Actions spécifiques aux forêts de pentes</u> : - Maintien d'un couvert végétal assez dense dans l'habitat - Maintien des peuplements au pourtour immédiat de l'habitat - Nettoyage des décharges sauvages éventuelles	- Réalisation de plantations résineuses en plein - Réalisation de coupes brutales ou de coupes rases dans les peuplements situés à l'intérieur du site ou au pourtour immédiat de l'habitat - Utilisation de produits agro-pharmaceutiques - Décharges - Création de nouvelles pistes - Augmentation des effectifs de grands animaux qui « empêchent » l'expression de la flore du cortège de l'habitat
Milieux herbacés	- Pâturage extensif - Fauche tardive avec exportation des produits de coupe - Etrépage - Déboisement ou débroussaillage en faveur du Genévrier	- Abandon - Brûlis, labour - Surpâturage - Surfréquentation - Utilisation de fertilisants/ produits phytosanitaires - Plantations (sylviculture ou espèces invasives) - Pratique de véhicules motorisés
Insectes	- Maintien d'une mosaïque de milieux ouverts et de broussailles - Fauche hétérogène dans le temps et dans l'espace - Pâturage extensif (préférentiellement bovins pour les sites à Damier de la Succise) - Maintien de lisières dynamiques entre pelouses et boisements - Identification des nids à Damier de la Succise et pose annuelle d'exclos autour de ces derniers avant d'effectuer les opérations de gestion - Maintien d'arbres morts au sol (souches, rondins…) ou sur pied pour le Lucane cerf-volant	- Abandon des pelouses calcaires - Surpâturage - Fauche mécanisée rase, homogène - Utilisation de fertilisants ou produits phytosanitaires - Brulis, labour - Coupe rase pour le Lucane cerf-volant - Enlèvement des rémanents forestiers et des souches pour le Lucane cerf-volant
Tous les types d'habitats ou d'espèces	- Elimination des espèces exotiques envahissantes - Maintien d'une mosaïque de milieux diversifiés	- Introduction d'espèces exotiques envahissantes - Destruction des milieux interstitiels « corridors écologiques » - Prélèvement d'individus - Surfréquentation ou fréquentation mal gérée

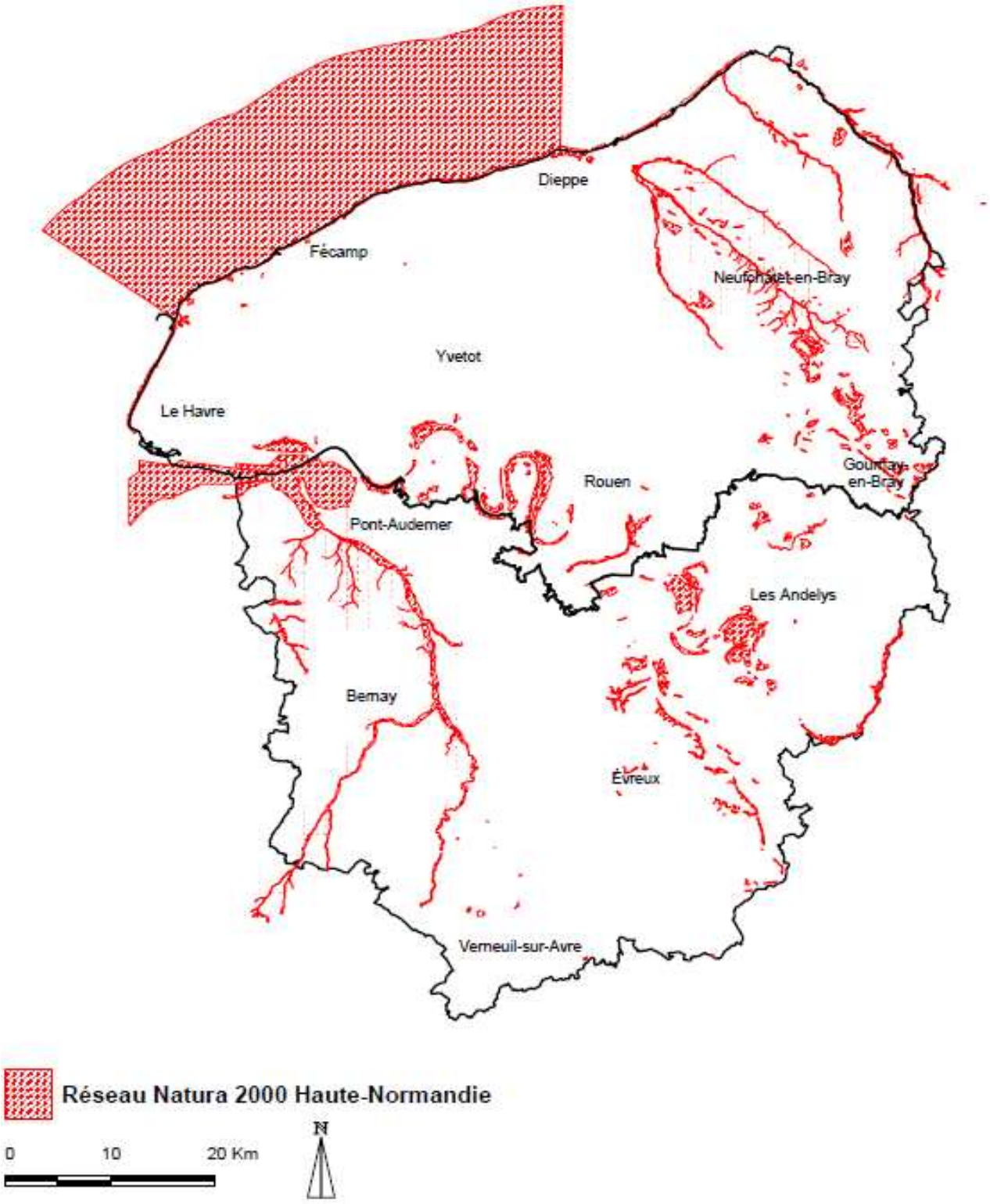
Dieppe
Fécamp
Neufchâtel-en-Bray
Yvetot
Le Havre
Rouen
Gournay-en-Bray
Pont-Audemer
Les Andelys
Bernay
Évreux
Verneuil-sur-Avre
Réseau Natura 2000 Haute-Normandie
0
10
20 Km
N

Nota : la cartographie des habitats d'intérêt communautaire se trouve sur c@rmen

Code INSEE	Nom de la commune	Surface dans site (en ha)	Code INSEE	Nom de la commune	Surface dans site (en ha)
76025	ARGUEIL	40,49	76521	REBETS	3,96
76048	AVESNES-EN-BRAY	75,88	76526	RICARVILLE-DU-VAL	28,51
76065	BEAUSSAULT	10,93	76562	SAINT-AUBIN-LE-CAUF	43,41
76067	BEAUVOIR-EN-LYONS	7,11	76582	SAINT-GERMAIN-D'ETABLES	12,47
76142	BREMONTIER-MERVAL	1,37	76590	SAINT-JACQUES-D'ALIERMONT	1,52
76148	BURES-EN-BRAY	7,11	76620	SAINT-MARTIN-L'HORTIER	5,55
76202	CROIXDALLE	25,91	76624	SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT	36,82
76210	DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS	25,08	76652	SAINT-VAAST-D'EQUIQUEVILLE	58,11
76229	ELBEUF-EN-BRAY	33,51	76553	SAINTE-AGATHE-D'ALIERMONT	9,38
76235	ENVERMEU	12,45	76676	SIGY-EN-BRAY	16,30
76242	ERNEMONT-LA-VILLETTE	18,19			
76269	FONTAINE-EN-BRAY	6,09			
76288	FREULLEVILLE	5,71			
76292	FRY	1,86			
76295	GAILLEFONTAINE	5,16			
76332	GRUMESNIL	2,39			
76364	HODENG-HODENGER	1,12			
76171	LA CHAPELLE-SAINT-OUEN	66,54			
76263	LA FEUILLIE	0,86			
76338	LA HALLOTIERE	18,01			
76358	LE HERON	22,68			
76431	LE MESNIL-LIEUBRAY	46,48			
76415	MASSY	6,60			
76420	MAUQUENCHY	12,13			
76427	MESNIERES-EN-BRAY	19,72			
76430	MESNIL-FOLLEMPRISE	7,60			
76450	MONTROTY	8,49			
76459	NESLE-HODENG	8,46			
76463	NEUF-MARCHE	36,87			
76462	NEUFCHATEL-EN-BRAY	28,11			
76469	NOLLEVAL	41,00			
76472	NOTRE-DAME-D'ALIERMONT	2,41			
76487	OSMOY-SAINT-VALERY	75,26			